

Décision

Générale

colonial

Décision n° 128 portant nomination des membres de la Commission chargée de réaliser l'adjudication publique de lots de marchandises appartenant au Ravitaillement général.

n° 128

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 février 1945

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1945

Date du numéro
1 février 1945

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble l'ordonnance du 3 juin 1944 substituant à cette appellation celle de Gouvernement provisoire de la République française

Vu les nécessités du service

Sur la proposition du Chef du Service du Ravitaillement Général,

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

— Sont nommés membres de la Commission chargée, de réaliser l'adjudication publique de plusieurs lots de marchandises appartenant au Ravitaillement Général, et qui aura lieu le lundi 26 février à 9 heures, les agents ci-après : Président : M. CAILLAUD, Délégué de la Caisse Centrale ; Membres : M. BALENSI, Administrateur-Adjoint, Chef du Service du Ravitaillement Général ; M. RAYMOND, Adjoint des Services Civils, Chef de la Section du Matériel du Service des Finances ; Secrétaire-Rapporteur : M. PAPAFINGOS, Chef de la Comptabilité du Service du Ravitaillement Général.

Art. 2

— La présente décision sera com muniquée et publiée partout où besoin sera.

J. CHALVET.